PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au Dix-neuvième jour du mois de Janvier courant, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de la proroger de nouveau à SAMEDI, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER courant, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus et obligés de paraitre en Notre dite Cité de *Toronto*, le Dix-neuvième jour de Janvier courant, et NOUS VOULONS EN CONSQUENCE que vous, et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet égard; Vous commandant et, par ces présentes, enjoignant à chacun de vous, et à tous autres y intéressés, de paraitre personnellement et être en Notre dite CITÉ de TORONTO, SAMEDI, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER courant, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de DIEU, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de *l'Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de *l'Isle du Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de TORONTO, dans Notre dite Province, ce QUATRIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-neuf, et de Notre Règne la Vingt-deuxième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.